



Païement d une facture exigé par un mandataire judiciaire

Par **axis**, le **27/04/2019** à **14:09**

bonjour

en 2017, suite à un accord verbal, un artisan a réalisé des travaux de rénovation dans notre maison pour un montant de 22 000 euros que nous avons réglé.

2 mois plus tard cet artisan nous adresse une facture de 11000 euros correspondant selon lui au coût total des travaux.

Nous n'avons pas réglé cette facture que nous contestons dans la mesure où l'accord verbal prévoyait un coût total des travaux de 22000 euros.

aujourd'hui, cette société est en faillite. Un mandataire judiciaire nous réclame le paiement de cette facture de 11 000 euros par courrier a/r avec mise en demeure.

a aucun moment un devis pour la réalisation de ces travaux ne nous a été soumis . Que faire ?

merci

Par **Visiteur**, le **28/04/2019** à **22:08**

Bonjour

Vous ne pouvez justifier avoir accepté un devis de 22.000€, tout comme l'entreprise (sous mandat) ne peut justifier une augmentation de 50%.

Travail d'expert et de justice en vue, choisissez un avocat.

Par **axis**, le **29/04/2019** à **20:59**

Merci pour votre réponse

Je pensais que l'absence de devis rendait le recouvrement infondé.

Bien à vous